

La Méthode interarmées d'Appréciation et de Raisonnement sur une Situation militaire (MARS)

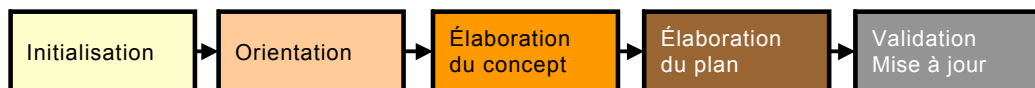
La MARS est une méthode de travail. Elle a pour objet d'aider les états-majors de planification à suivre, dans la conception d'un plan d'opération, une ligne de réflexion logique et cohérente. Elle s'inscrit donc dans le cadre du processus de planification des opérations interarmées.

A : Le processus de planification

Ce processus comporte cinq phases successives :

- **l'initialisation**, (Phase 1)
- **l'orientation**, (Phase 2)
- **l'élaboration du concept d'opération**, (Phase 3)
- **l'élaboration du plan**, (Phase 4)
- **la validation / mise à jour**. (Phase 5)

Il est décrit dans [l'instruction 4000](#) (Publication interarmées 05-200) pour la France et dans le [GOP](#) (Guidelines for Operational Planning) pour l'OTAN. La MARS est compatible avec le processus de planification adopté par l'OTAN et permet donc de planifier une opération multinationale.



B : La méthode de planification

Dans le cadre du processus de planification, la méthode MARS est utilisée principalement :

- au cours de la phase 2 (orientation) pour mener l'analyse de la situation militaire ;
- au cours de la phase 3 (élaboration du concept) pour proposer le choix d'un mode d'action à l'autorité qui a prescrit la planification.

Il s'agit donc d'une méthode en deux temps :

- Premier temps, appelé [MARS1](#), répondre aux questions « Que faut-il faire ? » et « Dans quel cadre ? »
- Deuxième temps, appelé [MARS2](#), répondre à la question « Comment le faire ? »

Une méthode en deux temps :

A : Premier temps, l'orientation (MARS1)

L'analyse de la mission comprend 6 étapes :

[ETAPE 1](#) : l'analyse de la directive initiale et la constitution d'une liste de tâches génériques.

[ETAPE 2](#) : l'élaboration des conclusions partielles à partir de l'analyse des facteurs.

[ETAPE 3](#) : l'élaboration des conclusions militaires.

[ETAPE 4](#) : la reformulation de la mission et la rédaction de l'intention initiale.

[ETAPE 5](#) : la présentation de « l'analyse de la mission » à l'autorité qui a prescrit la planification.

[ETAPE 6](#) : l'élaboration des instructions complémentaires de planification.

B : Deuxième temps : l'élaboration du concept d'opération (MARS2)

La phase de détermination du concept d'opération comprend 3 étapes :

[ETAPE 1](#) : l'élaboration des modes d'action.

[ETAPE 2](#) : la proposition de décision, qui résulte du classement argumenté des modes d'action.

[ETAPE 3](#) : la rédaction et la diffusion du concept d'opération correspondant au mode d'action retenu

MARS 1 : ETAPE 1 :

L'analyse de la directive initiale et la constitution d'une liste de tâches génériques

L'analyse de la directive initiale de planification doit permettre à l'équipe de planification de bien comprendre les raisons de l'opération envisagée, de la situer en niveau, type et nature et d'en cerner les limites.

A l'issue de cette étape, l'équipe doit avoir rédigé les éléments suivants, dont certains peuvent être tirés directement de la directive initiale :

- Les objectifs politiques_recherchés par les amis / alliés ;
- Les objectifs politiques recherchés par les ennemis/adversaires/opposants/partis en présence (vocabulaire dépendant du type d'opération que l'on planifie) ;
- L'état final recherché ami en précisant avec soin son volet militaire;
- Les critères de succès de l'EFR (de son volet militaire et de la partie des autres volets impliquant nos forces) ;
- Les contraintes et restrictions ;
- Les présuppositions éventuelles ;
- Une liste de tâches génériques réparties en tâches assignées, extraites essentiellement de la directive initiale de planification, et en tâches implicites, c'est à dire déduites de la réflexion menée.

MARS 1 : ETAPE 2 :

L'élaboration des conclusions partielles

La situation doit être étudiée de façon détaillée par domaine pour en extraire toutes les données objectives utiles, et en déduire les incidences sur l'exécution de la mission.

Les incidences déduites des données objectives s'expriment sous la forme de « conclusions partielles »

Les principaux domaines d'analyse sont les suivants :

- les facteurs généraux (histoire, économie, population, ...);
- la zone d'intérêt (géographie, voies de communication, points clés, ...);
- les forces amies (analyse statique, analyse dynamique, capacités résultantes, ...)
- les forces ennemies (rubriques équivalentes);
- la confrontation des capacités amies et ennemies.

MARS 1 : ETAPE 3 :

L'élaboration des conclusions militaires

Cette étape est capitale dans l'analyse de la mission car elle consiste à identifier les conclusions qu'on ne peut pas se permettre de perdre de vue pour l'élaboration des modes d'action. On les appelle les conclusions militaires. Elles seront exposées lors de la présentation de l'analyse de la mission, puis entérinées dans les instructions complémentaires de planification.

Les conclusions militaires proviennent :

- de la synthèse des conclusions partielles ;
- de l'analyse de la directive initiale.

Elles sont essentiellement de quatre ordres :

- les conclusions déterminantes pour l'élaboration des modes d'action ;
- les forces et les faiblesses exploitables de chacune des parties ;
- les centres de gravité stratégique et opératif et leurs vulnérabilités critiques ainsi que les principaux points décisifs ;
- éventuellement, une ou plusieurs conditions impératives de succès.

MARS 1 : ETAPE 4 :

La reformulation de la mission et la rédaction de l'intention initiale

La reformulation

La reformulation de la mission est un libellé clair et concis de la mission telle qu'elle est comprise et envisagée par l'équipe de planification. Cette reformulation est proposée à l'autorité dont émane l'ordre de planification.

L'énoncé de la mission doit répondre aux cinq interrogations déterminantes d'une action : Pourquoi ? Quoi ? Qui ? Où ? Quand ?

L'intention initiale

L'intention initiale est l'expression personnelle du commandant de l'opération qui explique pourquoi l'opération est préparée et ce à quoi on veut arriver. Elle expose le lien entre les objectifs et le plan. Elle fixe autant que nécessaire les priorités et oriente le travail du groupe de planification, en se fondant sur les conclusions de l'analyse menée jusque là, mais sans anticiper sur les travaux de [MARS2](#).

A cette fin, l'intention initiale fait une synthèse des éléments prépondérants apparus dans l'analyse, tels que le commandant de l'opération les voit, dans l'esprit de sa mission.

MARS 1 : ETAPE 5 :

La présentation de « l'analyse de la mission »

L'analyse de la mission ayant été conduite, il convient de la présenter à l'autorité qui l'a prescrite. Il s'agit :

- d'exposer à l'autorité les conclusions de l'analyse menée par l'équipe de planification ;
- de formuler des demandes de renseignement ;
- d'obtenir son avis, ses observations, et finalement son aval sur les conclusions formulées ;
- de recueillir des directives pour inscription dans les « instructions complémentaires de planification », en vue de la phase suivante qui aboutira au choix du mode d'action.

MARS 1 : ETAPE 6 :

La rédaction des instructions complémentaires de planification

Bien que les instructions de planification soient dites « complémentaires », elles ne sont pas seulement un complément à l'analyse menée par l'équipe de planification :

- elles reprennent les principaux points de l'analyse,
- elles intègrent tous les éléments apparus au cours de la présentation de cette analyse à l'autorité
- elles énoncent les directives de l'autorité pour la poursuite des travaux

MARS 2 : ETAPE 1 :

L'élaboration des modes d'action

Le processus d'élaboration des modes d'action est conduit de façon progressive, et cependant itérative dans la mesure où il peut arriver qu'un nouveau pas dans la démarche vienne éclairer, préciser ou corriger des aspects préalablement analysés.

Il se déroule en plusieurs phases :

- Préparation des travaux ; elle consiste à relire la présentation de l'analyse de la mission ([MARS1 étape 5](#)) et les instructions complémentaires de planification ([MARS1 étape 6](#)).
- Elaboration des modes d'action amis : Le but est d'imaginer un certain nombre de modes d'action amis permettant de remplir la mission, de les classer par grandes catégories et de les représenter sous la forme de schémas et de diagrammes d'opérations.
- Approfondissement des modes d'actions retenus : il s'agit de répondre aux questions : Chaque mode d'action est-il convenable, réalisable, acceptable, exclusif et complètement défini ?
- Elaboration des modes d'action ennemis.
- Présentation de l'ensemble des modes d'action retenus.

MARS 2 : ETAPE 2 :

La proposition de décision

L'objectif de cette nouvelle étape est de définir le mode d'action ami le plus approprié pour remplir la mission.

La sélection s'effectue en deux temps :

- En premier, par le biais d'une confrontation des modes d'action amis avec les modes d'action ennemis sous l'aspect de leur efficacité militaire.
- En second, de manière plus générale, en comparant les modes d'action amis entre eux dans le cadre de la stratégie globale.

A cette occasion, le mode d'action ami préconisé est aménagé du point de vue de sa chronologie et de sa cohérence.

A l'issue de la confrontation, de la comparaison et de l'aménagement de l'un d'entre eux, la présentation des modes d'action et la proposition de choix à l'autorité qui a prescrit la planification se fait au cours d'un exposé oral ou écrit appelé « mémoire de proposition ». Le but de cette présentation est que l'autorité puisse décider du mode d'action.

MARS 2 : ETAPE 3 :

La rédaction du « Concept d'opération »

Le canevas du concept d'opération figure dans [l'instruction 4000](#) (Publication interarmées 05-200).

Ce document indiquera en particulier :

- les attendus (situation, directives politiques, ...) ;
- les présuppositions
- les conclusions militaires (centres de gravité, évaluation des risques, ...) ;
- la mission ;
- les intentions du commandant de l'opération ;
- l'idée de manœuvre ;
- les phases et les tâches
- les forces nécessaires ;
- leur organisation générale ;
- les instructions de coordination ;
- l'organisation du commandement.

Le concept d'opération sera présenté pour approbation à l'autorité qui a prescrit la planification.